

(N° 107.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 11 JUIN 1869.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi qui transfère une somme de 3,200 francs au Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1868.

(Voir les N^{os} 138 et 164 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron d'OVERSCHIE DE NEERYSSCHE, Vice-Président ; DEHASSE DE GRAND-RY, le Comte d'ASPREMONT LYNDEN, SACQUELEU, le Comte DE LOOZ CORSWAREM et le Baron G. DE WOELMONT, Rapporteur.

MESSIEURS,

La mise en exécution de la Loi du 5 avril 1868 sur l'organisation de l'armée a nécessité des promotions et des mutations ; par suite des émeutes survenues dans l'arrondissement de Charleroi, des frais imprévus ont rendu le crédit alloué à l'art. 26 du Budget insuffisant. Il résulte de cette situation qu'il y a un déficit à combler, ce qui peut se faire facilement en autorisant le transfert demandé.

A l'unanimité des membres présents, votre Commission a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi.

Le Vice-Président,

Baron D'OVERSCHIE DE NEERYSSCHE.

Le Rapporteur,

Baron G. DE WOELMONT.